

**COUR D'APPEL DE BOURGES**

~~~~~

**DEMANDE D'INSCRIPTION INITIALE  
DEMANDE DE RENOUELEMENT D'INSCRIPTION  
DEMANDE D'EXTENSION DE RUBRIQUES**

**SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES**

**ANNÉE :**

Loi du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires

- 1ère demande  oui  
 non (préciser les années des précédentes demandes)  
.....
- Renouvellement d'inscription   
. date de votre première demande .....
- Extension d'inscription   
(préciser la ou les spécialités dans laquelle ou lesquelles le (la) candidat (e)  
est déjà inscrit (e) et l'année d'inscription) .....

PHOTO

**1 – IDENTITÉ DU (DE LA) CANDIDAT (E) (personne physique)**

**Nom** .....  
(pour les personnes mariées, nom de famille suivi du nom d'usage)  
*préciser le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire*.....

Prénoms .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance ..... Département ou Pays.....

Nationalité .....

Situation de famille .....

Nom et prénom du conjoint .....

Profession du conjoint .....

*(joindre copies du livret de famille, de la carte nationale d'identité ou du passeport et, le cas échéant, du titre de séjour)*

**IDENTITÉ DU (DE LA) CANDIDAT (E) (personne morale)**

Nom de la société : .....  
.....  
.....

Adresse du siège social et, si celui-ci n'est pas dans le ressort de la cour d'appel, de la succursale ou de l'établissement technique en rapport avec la spécialité invoquée :

.....  
.....  
.....  
n° tél ..... n° fax .....  
n° portable .....  
Courriel .....

**2 – ADRESSES DU (DE LA) CANDIDAT (E)**

**Domicile personnel** .....  
.....  
.....

n° tél ..... n° fax .....  
n° portable .....  
Courriel .....

**Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale** *(adresse qui figurera dans l'annuaire - préciser le nom de l'entreprise si elle figure sur la boîte à lettres)*

.....  
.....  
.....

n° tél ..... n° fax .....  
n° portable .....  
Courriel .....

**3 – SPÉCIALITÉ (S) DANS LA OU (LESQUELLES) L'INSCRIPTION OU LE RENOUELEMENT OU L'EXTENSION EST DEMANDÉE**

*Se référer **obligatoirement** à la nomenclature en annexe*

Branche (s) .....  
.....  
.....  
Rubrique (s) .....  
.....  
.....  
Spécialité (s) .....  
.....  
.....

**4 DOCUMENTS À PRODUIRE**

4 a - ***Pour les demandes d'inscription initiale et  
Pour les demandes d'extension :***

DIPLÔMES - TITRES UNIVERSITAIRES OBTENUS - PUBLICATIONS - TRAVAUX SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES OU PROFESSIONNELS RÉALISÉS - JUSTIFICATION DE LA QUALIFICATION DU (DE LA) CANDIDAT (E) DANS SA SPÉCIALITÉ

Joindre la photocopie des documents, leur équivalence et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4 b - ***Pour les renouvellements d'inscription :***

TOUS DOCUMENTS PERMETTANT D'ÉVALUER L'EXPERIENCE ACQUISE TANT DANS SA SPÉCIALITÉ QUE DANS LA PRATIQUE DE LA FONCTION D'EXPERT ET LA CONNAISSANCE ACQUISE DES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCÈS ET DES RÈGLES DE PROCÉDURE APPLICABLES AUX MESURES D'INSTRUCTION AINSI QUE LES FORMATIONS SUIVIES DANS CE DOMAINE

Joindre la photocopie des documents

.....  
.....  
.....  
.....

**5 – INSCRIPTION COMME EXPERT JUDICIAIRE**

5 – A : Antérieurement inscrit comme expert judiciaire :

oui                       non

Si oui, préciser :

la cour d'appel concernée .....  
la date et la durée d'inscription .....  
la ou les spécialité (s) dans la ou lesquelles vous étiez inscrit (e) .....  
.....  
la date du retrait ou de la radiation .....  
les raisons du retrait ou de la radiation.....

5 – B : Pour la rubrique H.2 – Traduction, êtes-vous déjà inscrit (e) dans une autre cour d'appel :

oui                       non

Si oui, préciser :

la cour d'appel concernée .....  
la date et la durée d'inscription .....  
la ou les spécialité (s) dans la ou lesquelles vous étiez inscrit (e) .....  
.....  
.....

**6 – ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ACTUELLE ET PRINCIPALE**

*Détailler la nature des activités mettant en évidence le lien avec la spécialité demandée  
Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel, joindre l'attestation d'inscription*

Pour son compte personnel : .....

.....

.....

.....

.....

Pour un ou des employeurs (préciser lesquels, leurs adresses et les périodes d'emploi).....

.....

.....

.....

.....

**7 – AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LE (LA) CANDIDAT (E), LES DÉCRIRE  
*(enseignement, activités de formation, mandat associatif, autres...)***

.....

.....

.....

.....

.....

**8 – INDICATION DES MOYENS ET DES INSTALLATIONS DONT LE (LA) CANDIDAT (E)  
PEUT DISPOSER POUR L'EXERCICE DE SA PROFESSION**

.....

.....

.....

.....

.....

**9 – EXPÉRIENCE EXPERTALE**

9 – A : Activité pour l'ordre judiciaire

Nombre d'expertises effectuées à la demande d'une juridiction : .....

Bien vouloir préciser la nature de la juridiction et joindre la liste des affaires en indiquant la date de la mission et le numéro d'identification de la procédure

.....

.....

.....

.....

.....

9 – B : Activité pour le compte d'une ou plusieurs sociétés d'assurance ou de mutuelles ?

oui                       non

Si oui :

→ laquelle ou lesquelles et dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels,.... ?

.....  
.....  
.....

→ êtes-vous lié (e) à une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtes ? Et précisez le nombre de missions effectuées au cours des deux dernières années

.....  
.....  
.....

**10 – LE CANDIDAT EXERCE-T-IL DES FONCTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES OU DU TRIBUNAL DE COMMERCE ?**

oui                       non

Dans l'affirmative, lesquelles : .....

## **DÉCLARATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné (e) ..... certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du Procureur Général de la cour d'appel de Bourges toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation,
- j'affirme n'avoir été ni l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ni l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, de radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation,
- j'affirme ne pas avoir été frappé (e) de faillite personnelle ou d'une autre sanction, en application du titre II de la loi 67-563 du 13 juillet 1967, ou dans le régime antérieur, été déclaré (e) en état de faillite ou de règlement judiciaire,
- j'affirme remplir les conditions d'inscription telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, modifié par le décret du 19 juillet 2007,
- et m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

Fait à ....., le .....  
signature

## LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

| PERSONNES PHYSIQUES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | PERSONNES MORALES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dossier d'inscription</li> <li><input type="checkbox"/> photocopies de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validation et du livret de famille (<i>rubrique 1</i>)</li> <li><input type="checkbox"/> si vous n'avez plus d'activité professionnelle, un justificatif de domicile (<i>rubrique 2</i>)</li> <li><input type="checkbox"/> inscription initiale et demande d'extension (<i>rubrique 4 a</i>)<br/>photocopies des diplômes et titres universitaires obtenus et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères<br/>liste des publications et travaux effectués</li> <li><input type="checkbox"/> renouvellement inscription (<i>rubrique 4 b</i>)<br/>tous documents permettant d'évaluer l'expérience acquise.....ainsi que les formations suivies dans ce domaine</li> <li><input type="checkbox"/> éventuellement justificatif de votre inscription antérieure (<i>rubrique 5</i>)</li> <li><input type="checkbox"/> pour toute profession relevant d'un ordre professionnel joindre l'attestation d'inscription (<i>rubrique 6</i>)</li> </ul> <p>le cas échéant, la déclaration d'affiliation à l'URSSAF ou le K BIS et numéro Siret si vous êtes le chef d'entreprise de la société</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dossier d'inscription</li> <li><input type="checkbox"/> lettre de candidature motivée du dirigeant</li> <li><input type="checkbox"/> K BIS et numéro de Siret</li> <li><input type="checkbox"/> fiche détaillée de la personne morale</li> <li><input type="checkbox"/> liste des publications et travaux effectués</li> <li><input type="checkbox"/> justification qu'elle a son siège social, une succursale ou un établissement technique en rapport avec sa spécialité dans le ressort de la cour d'appel</li> <li><input type="checkbox"/> production des statuts (toute personne détenant une fraction égale ou supérieure à 10 % du capital de la société devra obligatoirement remplir les rubriques 1 et 2)</li> </ul> |

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

- ▶ Loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires (version consolidée au 29 mars 2012)
- ▶ Décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires (version consolidée au 28 décembre 2012)

Titre 1er Chapitre 1er : conditions générales d'inscription  
(pour articles 2 et 3 modifiés par décret n° 2007-1119 du 19 juillet 2007)

Art. 2 : **une personne physique** ne peut être inscrite sur une liste d'experts que si elle réunit les conditions suivantes :

- 1° N'avoir pas été l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ;
- 2° N'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation révocation, de retrait d'age ou d'autorisation ;
- 3° N'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre II du livre VI du code de commerce ;
- 4° Exercer ou avoir exercé pendant un temps suffisant une profession ou une activité en rapport avec sa spécialité ;
- 5° Exercer ou avoir exercé cette profession ou cette activité dans des conditions conférant une qualification suffisante ;
- 6° N'exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise ;
- 7° Sous réserve des dispositions de l'article 18, être âgé de moins de soixante-dix ans ;
- 8° Pour les candidats à l'inscription sur une liste dressée par une cour d'appel, dans une rubrique autre que la traduction, exercer son activité professionnelle principale dans le ressort de cette cour ou, pour ceux qui n'exercent plus d'activité professionnelle, y avoir sa résidence;

Art 3 : En vue de **l'inscription d'une personne morale** sur une liste d'experts, il doit être justifié :

- 1° Que les dirigeants remplissent les conditions prévues aux 1°, 2°, 3° et 6° de l'article 2 ;
- 2° Que la personne morale exerce une activité depuis un temps et dans des conditions lui ayant conféré une suffisante qualification par rapport à la spécialité dans laquelle elle sollicite son inscription
- 3° Que cette activité n'est pas incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise ;
- 4° Que la personne morale dispose de moyens techniques et du personnel qualifié approprié ;
- 5° Pour l'inscription sur une liste dressée par une cour d'appel, dans une rubrique autre que la traduction, qu'elle a son siège social, une succursale ou un établissement techniques en rapport avec sa spécialité, dans le ressort de la cour d'appel,

En outre, il y a lieu à la production des statuts et à l'indication du nom de chacune des personnes détenant une fraction d'au moins 10 % du capital social.

Une personne morale qui se donnerait pour objet principal ou accessoire l'exécution de missions d'expertise ne peut être admise sur une liste d'experts.

Toutefois, les dispositions de l'alinéa précédent ne font pas obstacle à l'inscription sur une liste d'experts d'une personne morale ayant pour objet de réaliser des expertises médico-légales ou des examens, recherches et analyses d'identification par empreintes génétiques conformément aux dispositions du décret n° 97-109 du 6 février 1997 relatif aux conditions d'agrément des personnes habilitées à procéder à des identifications par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire.